



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 20 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE à l'attention des exploitants agricoles

Fiche de calcul de la dimension économique de l'exploitation

Dans le cadre des mesures de simplification, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados informe les exploitants agricoles que la fiche de calcul de la dimension économique de leur exploitation est désormais valide pour l'année civile entière quelle que soit la demande (sauf modification de l'exploitation) :

- d'attribution de droits temporaires et définitifs
- d'autorisation d'exploiter
- de dotation réserve départementale DPU

Cette fiche est télédéclarable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados :

<http://www.calvados.gouv.fr>

Politiques publiques → Agriculture, forêt et développement rural → Fiche équivalence.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à :

Bureau des aides animales : Sandrine FOUQUES et Françoise BERNARD au 02 31 43 15 85 ou 15 88

Autorisation d'exploiter : Evelyne LEROSIER au 02 31 43 15 37

Bureau DPU : Jean-Charles GRENTE et Françoise SEGUILLON au 02 31 43 15 67 ou 15 68

DDTM du Calvados :
10 boulevard du Général Vanier – CS 75224 – 14052 CAEN Cedex 4

Contact Presse :

Isabelle Gautie, Chargée de Communication - Tél 02-31-43-15-36 – Mél : isabelle.gautie@calvados.gouv.fr
